



78, rue de Varenne-75349 PARIS 07 SP  
Tél : 01.49.55.55.31 ou 43.05  
unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr  
<http://agrifor.unsa.org/>

Paris, le 10 juillet 2019



## CTM DU 09 Juillet 2019

# Rendez-vous manqué avec le Ministre

Le CTM était présidé par Sophie DELAPORTE, SG du Ministère.

L'UNSA était représentée par Martine HARNICHARD, Emilie CERISIER.

Le Ministre ne pouvant pas être présent ce jour, sa Directrice de cabinet Mme CHMITELIN est venue nous lire l'intervention qu'il avait prévu.

### Déclaration du Ministre et réponses de l'Administration suites aux déclarations liminaires :

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) est relativement protégé du fait de ces missions sanitaires, forestières avec une portée climatique et agricoles, avec une action biodiversité.

Le MAA est un ministère de proximité avec 94% de ses effectifs répartis sur le territoire national. C'est pourquoi l'impact de la décentralisation devrait être moins important que dans d'autres ministères. Le Ministre est favorable aux réformes quand elles apportent des mesures de simplification et ne vont pas à l'encontre des agents.

L'impact principal sur le MAA est lié à la mise en place des Secrétariats Généraux Communs (SGC). Le transfert des agents d'ici le 30 juin 2020 (en position normale d'activité) vers le BOP 354 est acté. Les fonctions budgétaires et métiers resteraient en DDI. Le Directeur doit pouvoir s'appuyer (pilotage et management) sur des agents proches (basculer sur programme mutualisé puis Mise à Disposition c'est le scénario qui se profile) mais l'administration est en attente d'une circulaire qui devrait préciser les modalités de mise en œuvre de cette réorganisation (charte de gestion des agents BOP 354, mobilité retour dans le ministère d'origine...).

**COMMENTAIRES DE L'UNSA :** L'histoire ne doit pas recommencer, nous avons l'expérience SIDSIC qui pour nous est un échec. La création des SGC ne doit pas être un nouvel épouvantail.

Concernant les missions :

- **Sécurité Sanitaire des Aliments (SSA) :**

La demande ministérielle est de clarifier une situation qui perdure depuis de nombreuses années. La mission inter-inspection a été diligentée pour régler les questions d'enchêvements des compétences entre DGCCRF et DGAL qui ont des approches différentes. Le Ministre confirme sa position sur ces missions régaliennes qui doivent être réalisées par des agents de l'Etat. L'objectif étant d'arriver à une approche cohérente des missions pour un meilleur service rendu aux citoyens et aux consommateurs.

- **Brexit :**

Tant que l'on ne connaît pas la position du Royaume-Uni, l'incertitude pèse sur l'organisation des services sanitaires. L'administration reste sur sa position de préparation pour un NO DEAL. Les formations ont été anticipées sur la Loi de Finance 2020.

- **Abattoir :**

C'est une mission à conforter car importante pour la santé publique. L'Administration reconnaît que la reconnaissance du travail n'est pas à la hauteur de l'engagement des agents. Le nouveau plan d'action (voir compte-rendu Groupe de Travail Attractivité des postes en abattoir) sera discuté avec les agents et mis en place. La revalorisation des agents contractuels est déjà engagée.

- **PAC :**

Le calendrier normal de paiement des aides est prévu entre l'ASP et les SEA. Le MAA est conscient de l'investissement des agents. La préparation des procédures de la nouvelle PAC doit se faire avec les services de terrain avec plus de transparence et de facilité. L'objectif étant de ne pas aboutir à des services surchargés et des retards de paiement comme c'est le cas actuellement. Le MAA porte une répartition plus claire avec une gestion à l'Etat des mesures surfaciques et aux régions pour les non surfaciques. L'arbitrage définitif devrait être rendu dans les prochains jours. Un groupe de travail sera mis en place pour la nouvelle architecture prévue pour 2022.

L'interdépartementalisation peut être une chance sur des aides spécifiques avec une compétence rare. L'objectif reste le maintien du guichet unique de proximité dans le département, avec la possibilité d'un référent dans un autre département. Ce principe existe déjà dans d'autres domaines telle que l'expertise forestière. L'ASP a lancé son plan de performance PAC, un dispositif de suivi sera mis en place avec les représentants des agents pour avoir un retour d'expérience.

- **Transformation de l'Administration Centrale :**

En terme de simplification, le Comité Interministériel de la Fonction Publique du 20 juin a salué l'action du MAA.

Cependant des points sont encore à améliorer : les systèmes d'information, les articulations avec les opérateurs, la déconcentration en terme de ressources humaines pour être au plus près des agents. Les objectifs affichés sont d'éliminer les doublons, de clarifier et simplifier les procédures.

La circulaire du Premier Ministre du 5 juin 2019 demande la délocalisation des écoles de formation. Le bilan montre que c'est déjà le cas du MAA. Cependant, le rapport de la cour des comptes souligne que le

fonctionnement de l'INFOMA doit être revu statutairement.

Les organismes dont les effectifs sont inférieurs à 100 agents ont été listés par le ministère. Une réflexion est en cours pour se mettre en adéquation avec la circulaire.

- **ONF :**

Le rapport de la mission interministérielle devrait être rendu public très prochainement. Il devrait formuler des recommandations. Le Ministre redit l'importance de cet établissement et le rôle primordial, environnemental, social et sociétal de la forêt française. Il espère que la sortie du rapport va générer plus d'attentes que d'inquiétudes. Le Ministre reconnaît aujourd'hui que nous sommes dans une impasse concernant l'équilibre économique, difficulté majeure de cet établissement.

Un nouveau directeur général devrait être nommé sous peu.

- **Instances de dialogue social :**

Il faut bâtir la Fonction Publique du 21<sup>ème</sup> siècle sans renoncement à la richesse du parcours des agents. Il nous faudra inventer de nouvelles modalités d'échange.

Le Ministre souhaite saluer le travail des agents.

Le MAA a porté auprès du Guichet unique le plan de requalification de B en A et de C en B pour 2019-2022, pour l'instant ils n'ont pas obtenu de réponse.

- **CAP :**

L'Administration confirme que la charte de gestion sera étendue à tous les corps du ministère. Le MAA souhaite maintenir les cycles de mobilité mais rajouter aussi des mobilités au fil de l'eau. En l'attente de la publication du décret d'application de la loi Fonction Publique, le ministère ne peut avancer sur ce dossier.

### Points à l'ordre du jour :

- **Organisation des services de l'Etat en Guyane :**

L'administration a présenté le projet de décret des services du MAA dans cette nouvelle configuration. Le comité technique de proximité s'est réuni le 7 juillet.

La Secrétaire Générale a prévu un déplacement en Guyane à l'automne pour discuter avec les agents et voir comment se met en place la nouvelle organisation.

La DAAF a veillé à informer les personnels de façon régulière. Le cheminement a été long pour convaincre le Préfet qu'il fallait garder regrouper nos structures. Il faut rester vigilant pour que la mise en place soit maîtrisée. Concernant le positionnement des agents, ils vont rester sur leur BOP métier. Une vigilance sur les effectifs est essentielle.

### **COMMENTAIRES DE L'UNSA :**

A notre connaissance, la concertation avec les représentants du personnel n'est arrivée que tardivement. La situation des agents placés sur des missions fonction support n'est pas encore clairement définie. L'UNSA craint que cette expérimentation ne soit un modèle pour les futures organisations territoriales de l'Etat (ex : expérimentation DDEA).

- **RenoïRH :**

Un point d'étape nous a été présenté sur ce nouveau système d'informations remplaçant à terme EPICEA et AGHORA. Le portail gestion administrative et préliquidation de la paie devrait être ouvert à partir du lundi 15 juillet. Le portail agents sera accessible d'ici la fin de l'année. Le module sur les mobilités sera mis en place à l'été 2020 et celui sur les formations à l'automne 2020. Le module sur les primes n'existe pas actuellement, dans l'attente la gestion sera faite sur AGHORA.

Un guide d'utilisation et un mémo vont être mis en ligne prochainement sur l'intranet du MAA.

### Questions posées par l'UNSA :

- **ICPE :**

Le Ministère réaffirme son attachement à cette mission.

La position du MAA est claire, elles sont et restent au MAA. Il y a une certaine cohérence entre les contrôles sanitaires et environnementaux, ce qui permet de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour les agriculteurs.

Situation particulière en Ile de France : le Préfet pense qu'il est intéressant de transférer ces services auprès de la DRIEE. Le sujet a été posé et la question mérite d'être analysée. S'il est objectif et opportun de transférer ces missions à la DRIEE, il faudra analyser la situation des agents en poste. Dans ce cas, si toutes les garanties sont prises, le regroupement au sein de la DRIEE des agents ICPE pourrait se faire.

Pour l'UNSA : le Problème de la DRIEE c'est qu'elle ne prend pas en compte la situation individuelle de chaque agent contrairement au MAA. A ce jour les agents se plaignent d'un manque d'accompagnement. L'UNSA demande un suivi IGAPS.

- **Formation :**

A la question posée par l'UNSA sur l'accès aux agents aux formations interministérielles pour la préparation des concours, l'Administration répond que s'il n'y a pas de formation prévue par le Ministère ou par la région, l'agent peut se rapprocher d'une formation organisée par la Plateforme Régionale d'appui interministérielle à la gestion des ressources humaines (PFRH). Le message sera passé au Directeur Régionaux de Formation Continue pour la possibilité d'ouvrir les sessions de formation aux agents en dehors de la région. Le MAA annonce l'ouverture aux agents DRIAFA pour les formations faites en centrale dans ce domaine.

Questions diverses :

- **Plan de transformation numérique (PTN) :**

Un groupe de travail se tiendra à la rentrée sur les actions à mener dans le cadre de ce PTN. Formation de 2h sera délivrée à la centrale en septembre sur les outils numériques. Un état des lieux des forces et faiblesses de nos outils va être diligenté. De plus, une enquête sera réalisée en septembre auprès des agents. Celle-ci servira de base pour le fléchage des actions prioritaires du PTN.

- **Don de jours de congés :**

Le dispositif de don de jours de congés à un collègue pour s'occuper d'un proche ascendant ou descendant malade, en perte d'autonomie, ou présentant un handicap n'est pas prévu au ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture.

Le MAA a conscience de l'importance de ce sujet. Cette mesure devrait être mise en place à la rentrée.

- **ZUS :**

300 dossiers ont été déposés depuis la mise en place du protocole. Une centaine devraient encore être transmis. Aucun refus n'a été émis. 15 demandes d'information ont été reçues.

70 dossiers ont déjà été validés et 18 versés mais le MAA vient d'être informé que le prélèvement à la source devra être effectué sur ces versements. Un courrier expliquant cette régularisation sera envoyé aux agents.

- **CT Alimentation :**

Le premier CT Alimentation de cette mandature se tiendra le 10 octobre.